

- 01 PLAN LOCAL D'URBANISME
- 02 DEPLACEMENTS PERIURBAINS
- 04 EAU, TOURISME, ECOLE

N°3 - PRINTEMPS 2015



# LA MOUETTE 2.0

LETTRE D'INFORMATION  
www.bourgetpassion.fr



## EXPRESSION

Damien Noel,  
conseiller  
municipal

**Les élus de Bourget Passion se désolent du manque de transparence de la municipalité.**

"Finis les procès verbaux des débats du Conseil municipal" précise Damien Noel, conseiller municipal.

"Mme François a décidé de ne plus retranscrire les débats au sein du Conseil Municipal. Le compte rendu se borne maintenant à l'enregistrement des délibérations".

Belle façon de partager l'information.

"Nous refusons de les voter tant qu'ils ne rendront pas compte de la teneur des échanges. En attendant, nous proposons nos propres comptes rendus sur le site internet : [www.bourgetpassion.fr](http://www.bourgetpassion.fr)".

**PLUS D'INFO !** inscrivez-vous à LA MOUETTE EXPRESS sur [www.bourgetpassion.fr](http://www.bourgetpassion.fr)

Nous écrire : [info@bourgetpassion.fr](mailto:info@bourgetpassion.fr)

**La Mouette 2.0, une édition de l'association BDSA**

Rédacteur en chef : E.Simonian  
Droits photos : adhérents BDSA

## LE PLU N'EST PLUS...

annulé en totalité à cause d'une grossière erreur administrative de la CALB

Une réunion houleuse s'est tenue au Cinélaç le 4 mars. Madame le Maire est restée muette pendant tous les débats, laissant aux représentants de la CALB la direction de la réunion.

Le Tribunal Administratif de Grenoble a annulé le Plan Local d'Urbanisme du Bourget-du-lac approuvé en septembre 2013 par la CALB porteuse de la compétence "urbanisme".

Le PLU a été annulé pour 3 raisons de procédure :

1- la délibération de la CALB approuvant le PLU de septembre 2013 ne respecte pas la date limite (01.07.13) fixée par une loi de 2010 à laquelle les PLU en cours devaient être achevés.

La présentation des enjeux et objectifs préparée par la CALB n'a pas été jugée assez précise par le Tribunal.

2- les prétendues insuffisances du volet environnemental qui faisaient l'objet de nombreuses pages du dossier, sont le fruit d'une interprétation de plus en plus pointilleuse des juges.

3- Les études étaient conséquentes, la cause en revient surtout au fait que le dossier n'a pas été défendu efficacement devant le juge. Madame le Maire n'a même pas daigné se rendre à l'audience et la CALB n'a pas souhaité faire appel de la décision. Sur les questions de fond, portant sur des divergences d'interprétation de la loi littoral, le Tribunal a suivi une position très restrictive.

**PLU annulé à cause d'une grossière erreur administrative de la CALB qui l'a approuvé en septembre 2013, alors que la date limite était le 1 juillet 2013.**

En l'absence de PLU, c'est l'ancien POS qui s'appliquera, avec une interprétation de la loi littorale faite par le Préfet encore plus restrictive que celle prévue au PLU. Les quelques terrains objets du conflit ne redeviendront pas constructibles et beaucoup d'autres dans les hameaux risquent de perdre leur constructibilité.

Cette annulation est un coup dur pour

l'aménagement de la commune. Contrairement aux propos du Maire, la CALB reconnaît que 80% du travail réalisé sera repris dans le PLU intercommunal. La décision de procéder à une révision du POS dans certains secteurs pourrait être contestée au même titre que le PLU. Nous risquons de rentrer dans une période d'instabilité juridique jusqu'à l'approbation du PLU intercommunal (PLUI) en 2018.

## 2 DEPLACEMENTS PERIURBAINS

### NOS PROPOSITIONS

Au-delà des infrastructures, c'est une série de solutions qui doivent être apportées :

1- Mettre en place **un réseau de transport en commun** fréquent, rapide sur une voie réservée permettant de garantir des temps d'accès efficaces pour ceux qui résident dans les communes desservies.

### 2- Le **covoiturage**

Plus de 9 conducteurs sur 10 sont seuls dans leur voiture

Développer une politique active de covoiturage pour diminuer le trafic et les besoins de stationnement.



### Et le vélo ?

3- Tirer au maximum partie des **bons aménagements cyclables**

Nous disposons de circuits cyclables de qualité pour soutenir la pratique du vélo et du VAE dont le potentiel est considérable.

La marche pourrait également être beaucoup plus valorisée par les bourgetains.

## BIENTOT DES BOUCHONS POUR ALLER AU TRAVAIL

Savoie Technolac a lancé courant 2014 une étude pour modéliser l'évolution du trafic dans le secteur sud du Lac en tenant compte des activités du Pôle, de l'évolution de la population et de l'urbanisation à venir.

En considérant :

- l'augmentation d'activité de Savoie-Technolac de 7.500 à 19.000 salariés et étudiants à terme,
- l'augmentation de population du Bourget de 4.500 habitants actuellement à 6.000
- la construction du Hameau des Granges sur la Motte-Servolex dans les anciennes carrières : 1.300 personnes environ de plus, **le réseau routier d'accès au Bourget, déjà très contraint va petit à petit saturer.**

Vous êtes sans doute déjà nombreux à noter des ralentissements tant vers Chambéry que vers Aix-les-Bains mais les 3 giratoires d'entrée de Technolac, le giratoire des Mottets et de Villarcher devraient connaître des congestions très fortes aux heures de pointe. Une mise à deux fois deux voies de la 1504 et de la 1211 n'y changerait rien, la saturation étant directement liée aux capacités d'écoulement du trafic des giratoires. Des adaptations d'infrastructures sont possibles à la marge mais les temps de déplacement vont augmenter



si nous ne prenons pas rapidement des mesures.

Alors que l'étude de Technolac nous était présentée en Conseil municipal, le Conseil communautaire adoptait la future délégation de service public qui prévoit une réduction de 40% des financements de la CALB au réseau de transport.

Une situation incompréhensible, incohérente alors même qu'il faudrait une vision prospective pour préparer l'avenir.



**Gare ! Nous prenons le chemin inverse**

Une telle politique doit s'anticiper, s'animer, se déployer avec une vision à long terme pour permettre aux automobilistes qui ont vraiment besoin de leur véhicule de pouvoir encore circuler.

## UNE REDUCTION DRASTIQUE DE L'OFFRE DE TRANSPORT DE LA CALB

Le Conseil communautaire de la CALB du 11.12.14 a adopté la nouvelle délégation de service public de transport qui définit l'offre de bus pour les 6 années à venir.

L'offre de base prévoit une diminution du budget annuel de 1.9 M€ et une disparition de 30% des bus sur l'agglomération avec une réduction drastique au Bourget-du-Lac.

La desserte du Bourget à Aix devrait passer de 46 à 30 services et la desserte du Bourget à la Motte de 43 à 22 services, et ce sans qu'aucune concertation n'ait été engagée avec les usagers.

Le nombre de voyageurs sur le réseau de bus avait pourtant augmenté de plus de 64% sur le dernier mandat.

Rien n'est dit sur :

- l'avenir de la ligne Chambéry-le Bourget (financée par la Calb sur le territoire de la commune),
- le rapprochement des 2 réseaux de Chambéry et d'Aix,
- l'harmonisation des tarifs et de la fiscalité des transports (versement transport des entreprises).

Plus la commune a de représentants à la CALB, plus les services diminuent :



Voilà des sujets de mutualisation et d'optimisation de moyens qu'il aurait fallu soulever !

Quand les Bourgetains pourront-ils enfin aller travailler, faire leurs courses, se rendre à la piscine ou au spectacle en transport en commun aussi bien à Aix qu'à Chambéry?

Quand les Bourgetains pourront-ils prendre les lignes de Yenne et Belley pour aller à Chambéry en 15 minutes au lieu de voir passer des bus à vide ?

**Nous réclamons une véritable concertation et la création d'un comité des usagers du Bourget-du-lac.**



## Sanctionner

une politique qui marche, quelle est la logique ?

S'il est bon de toujours chercher à optimiser l'efficacité de la dépense publique, est-ce vraiment le moment de réduire les transports en commun alors que le budget voiture est devenu le 2ème poste de dépense des ménages, que la congestion routière est amenée à augmenter et que la qualité de l'air se dégrade en Savoie ?

Un Bourgetain qui travaille à Chambéry ou Aix parcourt annuellement plus de 5000 km et dépense près de 2000 € par an dans sa voiture pour venir travailler, seulement 275 € en bus ; la différence c'est un **13ème mois pour tous**.

## Stationnement

Une place de parking devant Vival



C'était la grande promesse de campagne de Mme le Maire, scier les poteaux protégeant le trottoir pour laisser les voitures se garer devant le Vival. C'est désormais chose faite. Depuis, cette place reste vide, preuve de l'urgence de cet aménagement ! Tant mieux : les piétons continuent d'avoir un trottoir...

## HOMMAGE

Mme Gambut, Maire du Bourget-du-lac de 2001 à 2008 nous a quitté. Edouard Simonian, et les membres de BDSA saluent son investissement pendant 7 ans au service de ses concitoyens et adressent leurs sincères condoléances à tous ses proches.



## 4 EAU, TOURISME, ECOLE

### Une eau communautaire, oui, mais à quel prix ? A propos d'une extension de la compétence tourisme

Une compétence "EAU" à l'échelle intercommunale, pourquoi pas ?

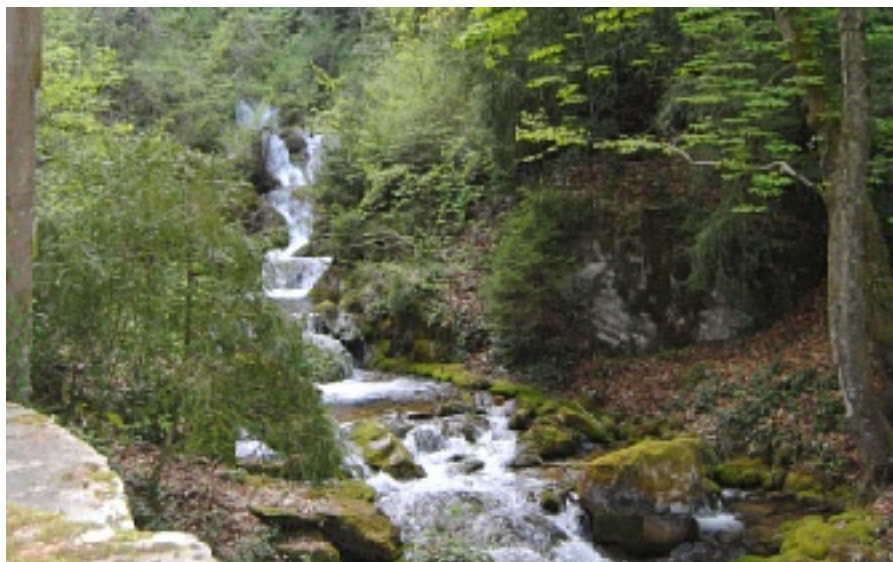
Mais en préservant les intérêts des Bourgetains !

L'occasion serait trop belle pour la rater : D.Dord n'envisage-t-il pas de faire payer par les autres la mauvaise gestion de son réseau (170 km à refaire) et le prix exorbitant de son eau (2 fois plus chère qu'au Bourget) ?

La question se pose lorsque le sujet de la gestion de l'eau potable à l'échelle intercommunale risque de devenir une compétence obligatoire d'ici peu.

Ce fut d'ailleurs l'occasion d'une vive discussion au bureau de la CALB. Restons vigilants.

Nous en reparlerons dans un prochain dossier.



Etendre la compétence "TOURISME" de la CALB ...

Pour en faire quoi et pour qui ? Où est le débat public sur le sujet, comment les Bourgetains seront-ils consultés ?

Camping, Croix Verte, Office de tourisme, la CALB veut étendre ses compétences et ses revenus...

### De la gestion du camping et des écoles...

PLAN PLURIANNUEL DU CAMPING abandonné

La réfection des sanitaires n'est plus à l'ordre du jour. Nos touristes attendront.

Après deux bonnes saisons, les gérants du camping ont été remerciés, oui, virés... Comprenez qui peut.

Malgré une saison record pour le camping, la municipalité n'a prévu aucun investissement significatif au camping.



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DES ECOLES

Il devait faire l'objet d'un comité de pilotage pour prendre le temps d'écouter les parents, les enseignants, échanger sur les priorités...

Hélas, ce fut une réunion express menée au pas de charge en moins d'une heure.

Pas d'écoute, pas d'échange, en Conseil comme en Commissions, Mme le Maire n'aime pas le débat, encore moins la contradiction.